

Communiqué du dimanche 15 mars 2020

Tout d'abord, je tiens à remercier les diocésains de leur participation à l'effort national pour endiguer l'épidémie, même si cela m'est très douloureux de savoir qu'aucune assemblée n'ait pu se tenir un dimanche, jour de la résurrection du Christ.

Merci à toutes les personnes qui ont eu le souci d'ouvrir les portes des églises et de permettre une prière personnelle et silencieuse.

Merci à tous ceux qui prennent à cœur la prière personnelle et en famille, elle est le terreau d'une vie ecclésiale vivante et d'un témoignage chrétien fécond dans la société.

Merci à ceux qui sauront recourir aux moyens de communication afin de poursuivre certaines missions : réunions de travail, catéchèse, soutien aux personnes fragiles...

Aux prêtres et à l'ensemble des personnes participant à la pastorale liturgique et sacramentelle :

Les dernières indications reçues ce matin 15 mars du secrétariat de la Conférence des évêques de France indiquent :

- ni messes, ni baptêmes, ni mariages ne pourront être célébrés.
- pour les funérailles, le nombre de personnes doit être limité au minimum.

Aux personnes en mission ecclésiale et à aux personnes œuvrant dans les instances de gestion et d'accueil, à l'archevêché de Cambrai et à la maison du diocèse de Raismes :

Une réunion de travail se tiendra demain matin, lundi 16 mars, à l'archevêché avec la responsable des ressources humaines, l'économe diocésain et le président de l'association pour la gestion des agents pastoraux (AGAPDC). Dans le prolongement de cette réunion, je pourrai préciser les dispositions à prendre.

Dans la confiance renouvelée en la miséricorde de Dieu à qui nous demandons en ce 3^{ème} dimanche du Carême : « écoute l'aveu de notre faiblesse : nous avons conscience de nos fautes, patiemment, relève-nous avec amour » (prière d'ouverture de la messe).

✠ Vincent Dollmann
Archevêque de Cambrai